

Les présidents dirigent les délibérations de leurs commissions respectives, mais de par leurs fonctions, ils sont aussi vice-présidents de l'Assemblée, et constituent avec le président et les autres vice-présidents le Bureau de l'Assemblée.

La délégation canadienne était représentée dans les six commissions par:—

L'honorable R. Dandurand: Deuxième et Troisième.

L'honorable C. Stewart: Première et Quatrième.

Dr O. D. Skelton: Première et Cinquième.

L'honorable Philippe Roy: Deuxième et Sixième.

Dr W. A. Riddell: Troisième et Cinquième.

## SÉANCES PLÉNIÈRES DE L'ASSEMBLÉE

### (a) *Délibérations générales*

L'Assemblée a tenu vingt-deux séances plénières. Au cours des premières séances, on passa en revue l'œuvre de la Société durant l'année écoulée et on discuta les propositions relatives à son activité future. La discussion, sous certains rapports, est semblable aux débats du Parlement canadien sur le Discours du Trône. Cette discussion fut remarquable par sa continuité, sa franchise et par son esprit de sincérité et de réalisme. Des représentants de tous les continents prirent part à ces débats qui couvrirent un vaste champ; mais ce qui souleva le plus grand intérêt, ce fut la lenteur des progrès du désarmement, les propositions tendant à faire revivre ou à modifier les principes du protocole de Genève, la critique et la défense des méthodes de travail du Conseil ou plutôt des grandes puissances qui y sont représentées et l'appui donné aux recommandations de la Conférence économique et à celles touchant la codification progressive du Droit international.

Dès l'ouverture de l'Assemblée, beaucoup de désappointement paraissait exister au sujet des résultats peu satisfaisants obtenus par la Commission préparatoire du désarmement de la Société qui, à sa réunion du printemps, n'avait pu obtenir l'unanimité et à cause de l'insuccès de la Conférence de Genève sur la réduction des armements navals, bien qu'on ne puisse en tenir la Société responsable. Les Etats continentaux, qui avaient vivement appuyé le Protocole de Genève, ne pouvaient trop comprendre comment l'opposition de la Grande-Bretagne et des Dominions en particulier pouvait présenter un obstacle insurmontable à sa renaissance. De plus, il y avait du mécontentement chez les petites puissances au sujet de la soi-disant tendance des grandes puissances, c'est-à-dire du groupe de Locarno, de régler les choses entre elles au lieu de les soumettre au Conseil ou à l'Assemblée. Chacun de ces sujets fut vivement discuté, dès les premiers jours. Le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas insista auprès de l'Assemblée pour que les principes fondamentaux du Protocole de Genève fussent de nouveau mis à l'étude. Il était connu que la délégation polonaise élaborait à ce moment une résolution interdisant toute guerre d'agression. Le Ministre des Affaires étrangères de la Lettonie protesta contre l'insuccès de l'Europe dans l'œuvre de la réduction des armements, tandis que le Président de la Chambre des Députés de la Norvège, M. C. J. Hambro, parlant en anglais, critiqua la tendance grandissante d'envoyer à Genève, comme représentants, des diplomates de carrière et signala le danger qu'il y a de laisser le règlement des questions aux mains d'un comité secret du Conseil. M. Motta, Président de la Confédération helvétique, fit sienne cette dernière observation.

Dans ces circonstances, les discours des délégués des puissances représentées à Locarno soulevèrent un intérêt tout particulier. M. Briand protesta de son dévouement à la cause du désarmement, et se fit le défenseur du règlement secret des questions en cours, comme moyen d'éviter des complications inutiles. Il revendiqua le besoin de sanctions quand il s'agit de faire exécuter les décisions